



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le vendredi premier avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :  
Salle polyvalente et de  
spectacles de L'Escarène :  
attribution du marché  
d'exécution d'une étude G2  
PRO

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Philippe Mineur, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Evelyn Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur José Dragoni par Monsieur Francis Tujague.

Madame Sylvie Gantelme a été nommée secrétaire de séance

Décision n° 16 04 02

Le président indique qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour la réalisation d'une étude géotechnique G2 PRO dans le cadre de la réalisation de la future salle polyvalente et de spectacles qui sera implantée à L'Escarène. Au terme de cette mise en concurrence six candidats ont présenté leur offre.

La mieux disante, au regard des critères retenus et après analyse de la CAO réunie le 23 février, est celle de l'entreprise CEBTP avec un coût d'intervention de 5 510,00 € HT.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,  
après en avoir délibéré,**

**Autorise** le président à signer avec l'entreprise CEBTP le marché d'étude géotechnique G2 PRO, pour la réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène, au prix de 5 510,00 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstentions : 0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160401-160402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2016

Le Président  
E. MARI